

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 13/2024

17 avril 2024

L'Autorité belge de la Concurrence approuve l'acquisition du contrôle conjoint de Tech Tribes

Le 26 mars 2024, l'Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé l'acquisition du contrôle conjoint de Tech Tribes par NPM Capital et une personne physique.

La concentration a été notifiée le 13 mars 2024 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

NPM Capital est une société d'investissement active dans l'investissement dans des moyennes et grandes entreprises ayant leur siège au Benelux. En tant que société d'investissement, NPM Capital détient des participations dans des entreprises opérant principalement dans les quatre domaines suivants : (i) le secteur technologique et les entreprises axées sur la numérisation de certains secteurs, (ii) les soins de santé, (iii) l'industrie alimentaire, le jardinage et l'agriculture, et (iv) la durabilité. En 2024, NPM Capital compte 22 entreprises en portefeuille dont trois sont actives dans le secteur des technologies de l'information.

Tech Tribes, par le biais de ses 12 filiales, opère dans les services informatiques (principalement la transformation numérique et les services de conseil au sens du développement de logiciels et d'applications) en Belgique et aux Pays-Bas. Tech Tribes recherche des solutions numériques et a pour objectif d'accompagner ses clients dans leur digitalisation en proposant une gamme de services informatiques (stratégie numérique, développement de logiciels, cloud computing, centres de données hybrides...).

Dans sa décision du 26 mars 2024, l'ABC a constaté que les conditions d'application de la procédure simplifiée étaient remplies et que la concentration notifiée ne soulevait pas d'objections.

Pour plus d'informations, veuillez contacter

Damien Gerard
Auditeur général
Tél : +32 (2) 277 76 57
Courriel : damien.gerard@bma-abc.be
Site web : www.bma-abc.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).